

**Lundi 29 juillet 2024**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 29 juillet 2024 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

**Est aussi présente** Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et assistante-greffière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2024-07-309**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André tenue le 17 juillet 2024.
4. Avis de motion du Règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).
5. Dépôt du projet de règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).
6. Avis de motion du Règlement numéro 403-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone commerciale CC2 à même une partie de la zone résidentielle RB5 (dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié).
7. Dépôt du projet de règlement numéro 403-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone commerciale CC2 à même une partie de la zone résidentielle RB5 (dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié).
8. Décret de travaux pour la réfection des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage.
9. Décret de travaux pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau.
10. Octroi d'un contrat pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André.
11. Mandat à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la surveillance partielle des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau.
12. Mandat à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une section de la rue Adélarde.
13. Période de questions.
14. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

**2024-07-310 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-YVES À LA RUE SAINT-ANDRÉ TENUE LE 17 JUILLET 2024.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André tenue le 17 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

**2024-07-311 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFECTATION ET REVITALISATION).**

---

Madame Josée Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).

---

Josée Chouinard, conseillère

**2024-07-312 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFECTATION ET REVITALISATION).**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).

**2024-07-313 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CC2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RB5 (DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ).**

---

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 403-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone

commerciale CC2 à même une partie de la zone résidentielle RB5 (dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié).

---

Francis Ouellet, conseiller

**2024-07-314 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CC2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RB5 (DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ).**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 403-2024 amendement le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone commerciale CC2 à même une partie de la zone résidentielle RB5 (dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié).

**2024-07-315 DÉCRET DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DU POSTE DE POMPAGE.**

---

CONSIDÉRANT la désuétude des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-265 de ce conseil octroyant le contrat pour la réfection des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage à Bérico Construction inc. au montant de 36 282,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'estimation détaillée des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024 établissant le coût total des travaux pour la réfection des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage à 41 725,06 \$;

CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux de décréter par résolution ou par règlement (suivant le mode de financement) tous travaux de construction ou d'amélioration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux pour la réfection des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage selon le document des spécifications établies par Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics, consistant notamment :
  - au retrait des matériaux de recouvrement des toitures existants (bardeaux d'asphalte);
  - à la récupération et à la disposition des déchets;
  - à la réfection des toitures avec de la tôle émaillée;

- d'autoriser une dépense totale de 41 725,06 \$ incluant les coûts des travaux décrétés à l'alinéa précédent, les imprévus et les taxes, le tout selon l'estimation des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

2024-07-316

---

**DÉCRET DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE MOREAU.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du ponceau RTE MOR-06 sur la route Moreau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-287 de ce conseil octroyant le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 58 141,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'estimation détaillée des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024 établissant le coût total des travaux pour le remplacement d'un ponceau à 66 862,96 \$;

CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux de décréter par résolution ou par règlement (suivant le mode de financement) tous travaux de construction ou d'amélioration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau, le tout selon les plans et devis préparés par Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. (projet n° 2024-052);
- d'autoriser une dépense totale de 66 862,96 \$ incluant le coût des travaux décrétés à l'alinéa précédent, les imprévus et les taxes, le tout selon l'estimation des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

2024-07-317

---

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-YVES À LA RUE SAINT-ANDRÉ.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juin 2024 pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 17 juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 18 juillet 2024 d'octroyer le contrat pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 385 045,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'estimation détaillée des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024 établissant le coût total des travaux de bouclage à 442 802,36 \$;

CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux de décréter par résolution ou par règlement (suivant le mode de financement) tous travaux de construction ou d'amélioration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de décréter la réalisation de travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André, le tout selon les plans et devis préparés par Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. (projet n° 2022-060);
- d'autoriser une dépense totale de 442 802,36 \$ incluant le coût des travaux décrétés à l'alinéa précédent, les imprévus et les taxes, le tout selon l'estimation des coûts préparée par Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim en date du 19 juillet 2024;
- d'octroyer le contrat pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 385 045,53 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

2024-07-318

**MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE MOREAU.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-287 de ce conseil octroyant un contrat à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'octroyer un mandat de surveillance partielle pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux pourront être financés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 24 juillet 2024 au montant de 5 173,88 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 24 juillet 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 5 173,88 \$ incluant les taxes pour la surveillance partielle en chantier et bureau pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

2024-07-319

**MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR UNE SECTION DE LA RUE ADÉLARD.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les conduites d'aqueduc et d'égouts de la rue Adélarde sur une distance de 190 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'octroyer un mandat de surveillance bureau et chantier pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux pourront être financés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 3 juillet 2024 pour la réalisation des plans et devis au montant de 12 382,81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 16 juillet 2024 pour réaliser la surveillance bureau et chantier lors des travaux pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une section de la rue Adélarde au montant de 32 767,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ (autres que des services professionnels);

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim datée du 23 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 3 juillet 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 12 382,81 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Adélarde sur une distance de 190 mètres;
- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 16 juillet 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 32 767,88 \$ incluant les taxes afin de réaliser la surveillance bureau et chantier lors des travaux pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Adélarde sur une distance de 190 mètres;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

**2024-07-320**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

**2024-07-321**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 21.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Emilie Poulin, assistante-greffière